

L'EMI en bref

Numéro 50 – Avril 2009

La Responsabilité sociale des entreprises canadiennes : Une bataille à poursuivre !

Le 26 mars dernier, le gouvernement d'Ottawa publiait discrètement sa réponse⁽¹⁾ au rapport consensuel déposé en mars 2007 par le *Comité consultatif multipartite sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) extractives dans les pays en développement*. Pour la majorité des organisations de la société civile qui s'étaient alors mobilisées partout au pays, le gouvernement a raté une bonne occasion de mettre fin aux abus commis par des entreprises minières canadiennes à l'étranger. Pourtant, les dirigeants de l'industrie et les représentants de la société civile jugeaient réalistes ce qu'ils réclamaient d'une même voix. Il s'agissait de fixer des normes précises et identiques pour l'ensemble des sociétés opérant à l'étranger, de mettre en place des mécanismes de responsabilisation pouvant mener à des sanctions en cas de manquement, de créer un poste d'ombudsman avec pouvoir d'enquête sur les plaintes et enfin de lier l'octroi d'appui financier et politique gouvernemental au respect des normes déterminées en matière d'environnement et de droits de la personne.

La stratégie gouvernementale opte plutôt pour la promotion de lignes directrices volontaires sans mécanisme

de suivi, la création d'un poste de Conseiller en RSE pour l'industrie

extractive sans pouvoir d'enquête indépendante, la mise sur pied d'un Centre d'excellence en la matière, et aucune possibilité de pression sur les compagnies fautives, comme le refus d'accéder au financement d'Exportation et développement Canada (EDC).

Le gouvernement remet aux pays en développement la responsabilité de faire appliquer les principes de RSE que voudront bien adopter les entreprises canadiennes, de même que les normes internationales des droits de la personne et de l'environnement. Sur ce point, la stratégie gouvernementale est prolifique : elle souligne à grands traits les programmes canadiens d'accroissement des capacités des pays hôtes pour qu'ils améliorent leur gouvernance des ressources, leur transparence et leur responsabilité en la matière. L'Agence canadienne de développement international (ACDI), Ressources naturelles Canada et l'*Initiative relative à la transparence des industries extractives* (ITIE), en seront les maîtres d'œuvre. Même les accords de libre-échange pour protéger les investissements canadiens, comme il en

existe déjà avec le Chili, le Pérou et le Mexique, s'y emploieront.

En refusant de définir des balises, le gouvernement a choisi de consolider la position dominante des entreprises canadiennes dans le secteur minier au niveau international. On ne voit pas comment cette stratégie ferait disparaître les scandales qui avaient poussé en 2005 un Comité parlementaire à réclamer une législation canadienne pour les diminuer.

Pendant ce temps, les sociétés canadiennes continuent de faire l'objet de plaintes dans de nombreux pays. Récemment, la Norvège s'est départie de ses actions dans Barrick Gold en raison de graves dommages à l'environnement dus à ses pratiques en Papouasie. Ici-même, le projet de loi privée C-300, soutenu par les partis de l'opposition, a ramené au parlement le

débat sur la responsabilité gouvernementale en matière de vérification des plaintes à l'endroit des minières canadiennes.

La bataille est loin d'être terminée!

(1) Renforcer l'avantage canadien : stratégie de responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger. Mars 2009. www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/ds/csr-strategy-rse-strategie.aspx?lan

Ce texte est tiré de :

L'EMI en bref, une publication de
L'Entraide missionnaire

Équipe de la permanence
Gerardo Aiquel
Suzanne Loiselle
Micheline Malboeuf
Denis Tougas